

des complications internationales qui ont surgi et qui n'étaient pas prévues.

Dans la note adressée aux puissances signataires du traité de Berlin se relevaient les indications suivantes :

La mission que le traité de Berlin lui a confiée en Bosnie et en Herzégovine, l'Autriche-Hongrie l'a remplie pour le bien de ces populations et dans l'intérêt même de l'empire ottoman. La Bosnie et l'Herzégovine sont arrivées aujourd'hui, grâce au travail assidu de l'administration austro-hongroise, à un haut degré de culture matérielle et intellectuelle ; le moment paraît donc venu de couronner l'œuvre entreprise, en octroyant à ces provinces les bienfaits d'un régime autonome et constitutionnel ardemment désiré par la population entière. Le gouvernement impérial et royal doit, cependant, pour réaliser ces intentions généreuses, régler d'une façon précise la situation de ces deux provinces et pourvoir à une garantie efficace contre les dangers qui pourraient menacer la stabilité du régime établi en 1878. Le cabinet de Vienne se voit donc dans l'impérieuse nécessité de s'affranchir des réserves contenues dans la convention de Constantinople et de reprendre quant à la Bosnie et à l'Herzégovine son entière liberté (1).

M. le baron d'Æhrenthal, semble-t-il à la lecture de ce document, avait seulement oublié que pour *repre-*

(1) M. Charles PRINTA, *Questions diplomatiques et coloniales*, 1^{er} février 1909. La Bosnie et l'Herzégovine devant la future conférence.